

Euthanasie : débat relancé - 1/1

Suite à la mort du jeune tétraplégique Vincent Humbert le 26/09/2003, la question que tout le monde se posait "Doit-on aider à mourir une personne qui souffre? est de nouveau au centre des conversations

Vincent Hubert, jeune homme de 22 ans qui, le 24 septembre 2000 est devenu tétraplégique, muet et presque aveugle lors d'un accident, est décédé vendredi 26 septembre 2003. Il n'est pas sorti du coma après que sa mère eut tenté de l'aider à mourir.

En Décembre 2002, depuis son lit du Centre hélio-marin de Berck-sur-Mer, le jeune homme avait écrit une lettre au président de la république. Il lui demandait le droit de mourir. Cette lettre avait énormément ému Jacques Chirac, ainsi que toute la France. "*Vous avez le droit de grâce et moi, je vous demande le droit de mourir...*" tels étaient ses propos.

L'euthanasie est illégale en France, le président ne pouvait pas accepter cette demande.

Vincent Humbert avait pu écrire cette lettre puisqu'il se servait de son pouce en faisant pression à chaque bonne lettre de l'alphabet. C'était sa seule méthode de communication. Grâce à celle-ci, il avait pu écrire avec l'aide d'un journaliste son livre : "**Je vous demande le droit de mourir**". Dans ce livre, il déclarait et revendiquait son envie d'en finir.

"Tout ce que je sais, c'est que je suis un mort-vivant, que je n'ai pas souhaité cette fausse mort et encore moins tout ce que j'endure depuis plus de trois ans (...), je voudrais tellement trouver un moyen de crever, pour partir avant de devenir cinglé, méchant, aigri".

Sa mère, Marie Humbert avait tout quitté pour vivre avec son fils, elle avait déclaré qu'elle l'aiderait à mourir. En effet, elle a tenté de le faire en lui administrant des barbituriques, Vincent n'est pas sorti de son coma profond et est décédé. L'équipe médicale a pris la décision de ne pas essayé de le réanimer.

La famille, ainsi que l'entourage du jeune homme vivent son décès comme une victoire malgré leur tristesse et leur chagrin.

Du côté de la justice, le ministre Dominique Perben a demandé au parquet de Boulogne-sur-Mer de "faire preuve de la plus grande humanité dans l'application de la loi".

N'oublions pas que les derniers propos du livre de Vincent Humbert étaient consacrés à sa mère : "*Ne la jugez pas, ce qu'elle aura fait pour moi est certainement la plus belle preuve d'amour au monde (...), laissez la vivre en paix le semblant de vie qui lui reste à vivre*".

Espérons que la justice sera clémente avec Marie Humbert qui a fait ce geste pour soulager son fils.

La mort du jeune homme a donc relancé le débat sur l'euthanasie en France.